



MARCHE PUBLIC

FOURNITURE

(N°2024-001)

Règlement de Consultation (RC) – Janvier 2024

Objet du marché

Marché de fourniture de mobilier de bureau pour le parc national de forêts

Organisme acheteur

Parc national de forêts

Établissement public à caractère administratif sous tutelle du Ministère de la transition écologique.

20, rue Anatole Gabeur • 52 210 Arc-en-Barrois
Tél. +33 (0)3 25 31 62 35 • Fax : +33 (0)3 73 62 02 49

www.forets-parcnational.fr • contact@forets-parcnational.fr

Date et heure limites de réception des offres

Lundi 12 février 2024 à 12h00

1. Table des matières

2.	OBJET DU CONTRAT	3
2.1.	ACHETEUR :	3
2.2.	DESCRIPTION DE LA PRESTATION :	3
2.3.	CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRAT :	3
2.4.	ALLOTISSEMENT :	4
3.	CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE.....	4
3.1.	PROCÉDURE DE PASSATION :	4
3.2.	MODALITÉS DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :	4
3.3.	DOSSIER DE CONSULTATION :	4
3.4.	RÉPONSE ET GROUPEMENT :	4
3.5.	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	4
4.	PRESENTATION DES PROPOSITIONS	4
4.1.	VARIANTE :	4
4.2.	MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES :	4
4.3.	CONTENU DES PLIS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION :	5
4.4.	REMISE DES OFFRES ÉLECTRONIQUES	6
5.	JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION	7
5.1.	CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATS :	7
5.2.	CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES.....	7
6.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	8
6.1.	VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS.....	8

2. OBJET DU CONTRAT

2.1. Acheteur :

Parc national de forêts
Représenté par Philippe PUYDARRIEUX
Directeur de l'établissement public administratif
20 rue Anatole Gabeur
52210 ARC-EN-BARROIS

2.2. Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

**Marché de fourniture de mobilier de bureau
pour les locaux du Parc national de forêts.**

Code CPV	Libellé CPV
39130000-2	Mobilier de bureau

2.3. Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat :	Marché de fourniture de mobilier de bureau pour les locaux du Parc national de forêts.
Acheteur :	Parc national de forêts.
Type de contrat :	Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de fournitures.
Structure :	Lot unique.
Lieu d'exécution :	Sur l'ensemble du territoire du Parc national de forêts.
Délai :	12 mois à compter du 1 ^{er} jour du mois suivant la notification reconductible 1 fois.
Développement durable :	Clause environnementale.
Pénalité de retard :	$P = V \times R / 100$
Variation de prix :	Révisable
Nature des prix :	Unitaire

2.4. Allotissement :

Lot unique.

3. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

3.1. Procédure de passation :

Marché passé selon une procédure adaptée (Articles R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique)

3.2. Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil acheteur : <https://www.klekoon.com/>

3.3. Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- La déclaration du candidat (DC2)
- Le formulaire (DC1)
- Le règlement de consultation
- L'acte d'engagement
- Le CCAP et son annexe (points de livraison)
- Le CCTP
- Le bordereau de prix unitaire

3.4. Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique). Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

3.5. Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la limite de réception des offres.

4. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

4.1. Variante :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

4.2. Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant la date et heure limites indiquées en page de garde, de manière

électronique sur le profil acheteur : <https://www.klekoon.com/>

Es copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressées à :

PARC NATIONAL DE FORÊTS
François-Xavier DELERCE
20 rue Anatole gabeur
52210 ARC-EN-BARROIS
Mention « **MAPA 2024-001 – NE PAS OUVRIR** »

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

4.3. Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

DOCUMENT	DESCRIPTIF
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) dûment complétée
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) dûment complétée et signée
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Capacité technique et professionnelle : minima exigé	
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document

(Exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant.
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

DOCUMENT	DESCRIPTIF
Acte d'engagement	Acte d'engagement correspondant au lot pour lequel le candidat postule valant acceptation du CCAP et son annexe, dûment complété et signé
CCTP	Cahier des Clause Techniques Particulières correspondant au lot pour lequel le candidat postule, dûment tamponné et signé
BPU	Bordereau de prix unitaire dûment complété, tamponné et signé.
Mémoire technique	Mémoire technique indiquant la méthodologie des actions entreprises en matière de développement durable, environnementale et les modalités de fonctionnement du service après-vente, dûment signé
Tarifs ou catalogue	Tarifs ou catalogue(s) tarifaire(s) du candidat, dûment signé
Documents complémentaires	Fiches techniques détaillées de chaque mobilier proposé dans les équipements types

4.4. Remise des offres électroniques

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les dates et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

5. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

5.1. Vérification des conditions de participation

L'acheteur vérifiera les informations figurant dans les dossiers de candidatures, mentionnées à l'article 4.3, conformément aux dispositions des articles R2144-1 et suivants du code de la commande publique.

Les candidats qui ne disposent manifestement pas des capacités suffisantes pour exécuter le marché public, entendus comme ceux dont les capacités sont, à l'évidence, et sans qu'il soit besoin d'un examen approfondi du dossier de candidature, insuffisantes pour assurer l'exécution des prestations faisant l'objet du marché public, seront éliminés.

5.2. Critères de jugement des offres

CRITERES	COMPLEMENT / SOUS-CRITERES
1. Prix (60%)	<ul style="list-style-type: none">• Montant total HT indiqué dans le BPU (50 points)• Prix catalogue remis (10 points)
2. Valeur technique (30%)	<ul style="list-style-type: none">• Jugée au regard des caractéristiques techniques minimales requises pour chaque mobilier dans les CCTP (30 points)
3. Service après-vente et assistance technique (5%)	<ul style="list-style-type: none">• Durée de garantie (2,5 points)• Délai d'intervention en cas de mise œuvre de la garantie (2,5 points)
4. Performance en matière de protection de l'environnement (5%)	<ul style="list-style-type: none">• Le candidat précisera notamment dans son mémoire technique la politique environnementale de l'entreprise et des fournisseurs, à savoir :<ul style="list-style-type: none">○ Les études réalisées pour identifier l'impact de son activité sur l'environnement (1 point)○ Les labels ou certifications environnementaux obtenus par la société et ses fournisseurs (à défaut, le candidat pourra détailler les démarches entreprises en vue d'une certification) (2 points)○ Les systèmes de recyclage des déchets et des consommables (1 point)○ La sensibilisation du personnel de l'entreprise en matière de démarche écoresponsable (1 point)

Modalités de calcul des notes

Critère 1 (prix) :

Méthode « inversement proportionnelle » = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x coef.

Critère 2 (valeur technique) :

- Non satisfaisant : 0 pts
- Peu satisfaisant : 7,5 pts
- Moyennement satisfaisant : 15 pts
- Satisfaisant : 22,5 pts
- Très satisfaisant : 30 pts

Critère 3 (Service après-vente et assistance technique), pour chacun des sous-critères :

(Durée de l'offre considérée/durée la plus longue) x 2,5

Critère 4 (Performance en matière de protection de l'environnement), pour chacun des sous-critères :

- Non satisfaisant : 0 pts
- Moyennement satisfaisant : 2.5 pts
- Très satisfaisant : 5 pts

La note totale est notée sur 100.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le BPU seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres. L'acte d'engagement sera modifié en conséquence au moment de sa signature.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basses	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.klekoon.com/>
La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

6.1. Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative).
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code).

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne

25 Rue du Lycée

51000 Châlons-en-Champagne

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE)

2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers :

Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression :

Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles :

Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation):

- Code de la commande publique et ses annexes (Légifrance)
- Formulaire candidats (DAJ)
- Médiateur des entreprises
- CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021